

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de  
**Mignovillard**  
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly  
Communailles-en-Montagne

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM\_20170206\_02

### Séance du 6 février 2017

**Nombre de  
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 15
- Votants : 15

**Date de la convocation :**  
29 janvier 2017

**Date d'affichage :**  
13 février 2017

L'an deux mil dix-despt, le six février à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNERY.

Était absent excusé : Nicolas GRIFFOND.

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Denis VERNERY.

Mme Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée secrétaire de séance.

---

### **Objet : Réhabilitation de la salle des sports – Attribution du marché de travaux – Lot n°12 (équipement sportifs)**

Vu les délibérations prises antérieurement pour l'opération citée en objet, tant par la communauté de communes du Plateau de Nozeroy que par la Commune de Mignovillard et notamment :

- celle du 21 décembre 2015 confiant au SIDEC un mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée ;
- celle du 30 mars 2016 confiant la maîtrise d'œuvre de l'opération à M. Georges LADOY, Architecte ;
- celle du 25 novembre 2016 approuvant l'avant-projet définitif estimé toutes dépenses confondues à 2 120 000 € HT, et attribuant le marché de travaux pour le lot n°1 – désamiantage à l'entreprise PBTP & démolition pour un montant de 54 868 € HT ;

- celle du 14 décembre 2016 attribuant les marchés de travaux (hors lot n°5 faisant l'objet d'une attribution ultérieure et lot n°12 infructueux) ;
- celle du 10 janvier 2017 attribuant le marché de travaux pour le lot n° 5 – étanchéité / bardage à l'entreprise SFCA pour un montant de 286 707,25 € HT ;

Considérant les subventions obtenues et escomptées,

Considérant les résultats de la consultation lancée en procédure adaptée et le choix du pouvoir adjudicateur de retenir la Société NOUANSPOUR – 37460 NOUANS-LES-FONTAINES, pour un montant de 24 723,79 € HT, soit 29 668,55 € TTC,

Le conseil municipal,

Article 1 : Prend note du choix de retenir la Société NOUANSPOUR – 37460 NOUANS-LES-FONTAINES, pour un montant de 24 723,79 € HT, soit 29 668,55 € TTC,

Article 2 : Autorise le président du SIDECA à passer le marché avec l'entreprise retenue,

Article 3 : Prend acte que la dépense globale prévisionnelle comprenant travaux et dépenses annexes est de 2 380 200 € TTC, soit 1 986 000 € HT, et arrête le plan de financement initial correspondant (ci-annexé),

Article 4 : S'engage à assurer le financement de cette opération, par autofinancement interne et externe provenant notamment d'un emprunt et du FCTVA, et notamment à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,  
  
Florent SERRETTE



Syndicat mixte D'Energies, d'Equipements et de e-Communication du Jura

**Commune de Mignovillard****Travaux : réhabilitation de la salle omnisports de Mignovillard**

Affaire n° 16.9001M

**PLAN DE FINANCEMENT**

DEPENSES PREVISIONNELLES	HT	TTC
Marchés de travaux	1 700 028 €	2 040 034 €
Honoraires du Maître d'Œuvre (Contrat initial + avenant)	165 300 €	198 360 €
Contrôleur technique SOCOTEC	9 320 €	11 184 €
Etude géotechnique B3G2	2 400 €	2 880 €
Coordinateur SPS QUALICONSULT SECURITE	2 900 €	3 480 €
Assurance Dommage Ouvrage (estimation)	15 000 €	15 000 €
Frais de mandat	63 070 €	75 683 €
Frais de publicité, révision de prix, divers et imprévus	27 982 €	33 578 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>1 986 000 €</b>	<b>2 380 200 €</b>

RECETTES PREVISIONNELLES	HT	TTC	
Région - EFFILOGIS	30 000 €	30 000 €	<b>obtenue</b>
Etudes	40 000 €	40 000 €	<i>escomptée</i>
Travaux			
Région - Plan de soutien	300 000 €	300 000 €	<b>obtenue</b>
Etat - DETR	794 400 €	794 400 €	<i>escomptée</i>
Europe - FEADER	205 800 €	205 800 €	<i>escomptée</i>
Fédération Française de Football	20 000 €	20 000 €	<i>escomptée</i>
<b>TOTAL HT</b>	<b>1 390 200 €</b>	<b>1 390 200 €</b>	

FCTVA		390 448 €
AUTOFINANCEMENT INTERNE OU EXTERNE	595 800 €	599 552 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 986 000 €</b>	<b>2 380 200 €</b>

Vu pour demeurer annexé à la délibération du conseil municipal,

Le Maire,  
Florent SERRETTE

